

**ADMINISTRATION COMMUNALE DE 4837 BAELEN**  
**ARRONDISSEMENT DE 4800 VERVIERS - PROVINCE DE 4000 LIEGE**  
**Séance publique du CONSEIL COMMUNAL du lundi 11 mars 2024,**  
**à 20H15, à la maison communale de Baelen.**

**Présents :** M.FYON, Bourgmestre Président ;  
A.SCHEEN, R.MEESSEN, A.BECKERS, Echevins ;  
F.CROSSET, Présidente du C.P.A.S. (voix consultative) ;  
N.THÖNNISSEN, A.DEROME, J.P.AREND, M.L.CREUTZ, C.BOURS,  
M.SLEPSOW-DERICHES, F.MASSENAUX, D.TRIBELS, P.CRUTZEN,  
J.NICOLL et S.HABETS, Conseillers ;  
C.PLOUMHANS, Directrice générale.

---

**Objet :** Dénomination du chemin à aménager au départ d'Heggen en direction d'Heggensbrück - Décision.

Le Conseil,

Vu l'aménagement d'une nouvelle voirie, au départ du chemin situé entre les habitations sises Heggen 47C et 49 en direction d'Heggensbrück, permettant de desservir l'habitation à construire sur la parcelle cadastrée Commune de Baelen, 1<sup>ère</sup> division, section A 490 X ;

Considérant que le Conseil communal doit solliciter l'avis de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie relativement aux noms qu'il souhaite donner aux voiries nouvellement créées sur son territoire ;

Considérant que les demandes d'avis doivent être accompagnées d'une justification claire, circonstanciée et complète ;

Considérant que le Collège a proposé à ladite Commission de dénommer chemin situé entre les habitations sises Heggen 47C et 49 en direction d'Heggensbrück, chemin du Four ;

Considérant qu'un four à chaux dans lequel le calcaire était exploité se trouvait à quelques encablures de ce chemin ; que ce four figurait déjà sur la carte Ferraris (1770-1778) ;

Vu l'avis favorable du 12 février 2024 de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie ;

Considérant que le Conseil communal est seul habilité à décider de la dénomination des voies publiques, après consultation de la section wallonne de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Par x voix pour, x voix contre et x abstentions, décide de dénommer le chemin à aménager au départ d'Heggen en direction d'Heggensbrück, chemin du Four.

Un extrait de la présente délibération sera transmis à la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie.

Par le Conseil,

La Directrice générale,  
C. PLOUMHANS

Le Bourgmestre,  
M. FYON

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,  
C. PLOUMHANS

Le Bourgmestre,  
M. FYON